

PALAU DEL VIDRE
l'expressive

Envoyé en préfecture le 20/02/2023
Reçu en préfecture le 20/02/2023
Publié le - ÉGALITE - FR...
ID : 066-216601336-20230216-2023_DM02-AU S

DM N° 2023 / 02

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE PALAU-DEL-VIDRE

**DECISION DU MAIRE RELATIVE A UNE DEMANDE DE FONDS DE SOLIDARITE
COMMUNAUTAIRE A LA CC ACVI POUR L'AMENAGEMENT DE L'AVENUE JOLIOT
CURIE (PROLONGATION) / PLACE E. CANALS**

Le Maire de la Commune de Palau-del-Vidre,

VU la délibération du 9 Juillet 2020 au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il est indispensable de mettre en place une politique de stationnement cohérente, afin de contribuer à l'amélioration des conditions d'accessibilité au village, à ses commerces et services, les travaux envisagés sont de deux natures :

- Travaux de terrassement
- Marquage routier
- Mobilier urbain
- Constitution du corps des chaussées, parkings, trottoirs et piétonniers.

VU le montant des marchés de travaux passés avec les entreprises, soit total HT 154 031 € (TPC (voirie) = 120 216 € HT, SOL (réseaux humides) = 23 615 €, ARELEC (réseaux secs) = 10 200 €),

DECIDE

Article 1^{er} : de solliciter au titre du fonds de solidarité communautaire 2023, un montant de 31 366 € (soit 21 % du montant des travaux) pour financer les aménagements énoncés ci-dessus,

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner d'acte.

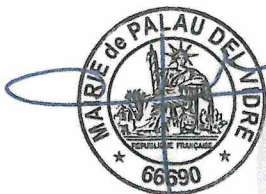
Un extrait sera publié sur le site internet de la Commune.

Expédition en est adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Céret

Fait à Palau-Del-Vidre, le 16 Février 2023

Le Maire,

Bruno GALAN



l'expressive